

# Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Logements locatifs sociaux

# 2018

### Programmation (CRHH du 21 février 2018)



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

## PROGRAMMATION 2018

### Cadrement ministériel

L'objectif 2018 notifié par le ministère est l'agrément de 20 500 logements locatifs sociaux dans la région, dont 6 100 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

L'enveloppe budgétaire 2018 s'élève à 60 082 303 € d'autorisations d'engagement.

### Programmation régionale

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 21 février 2018 a fixé un objectif de 20 192 logements. Cet objectif correspond aux obligations SRU de la région PACA pour 2018. Il tient compte des communes exemptées de leurs obligations SRU pour 2018.

Le CRHH a validé, comme les années précédentes, deux objectifs : un objectif de base de 12 660 logements et un objectif complémentaire de 7 532 logements.

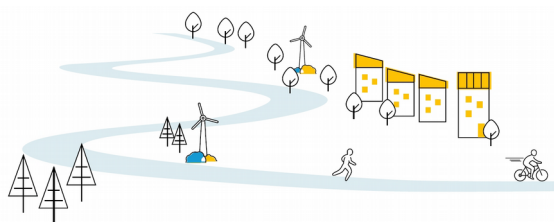
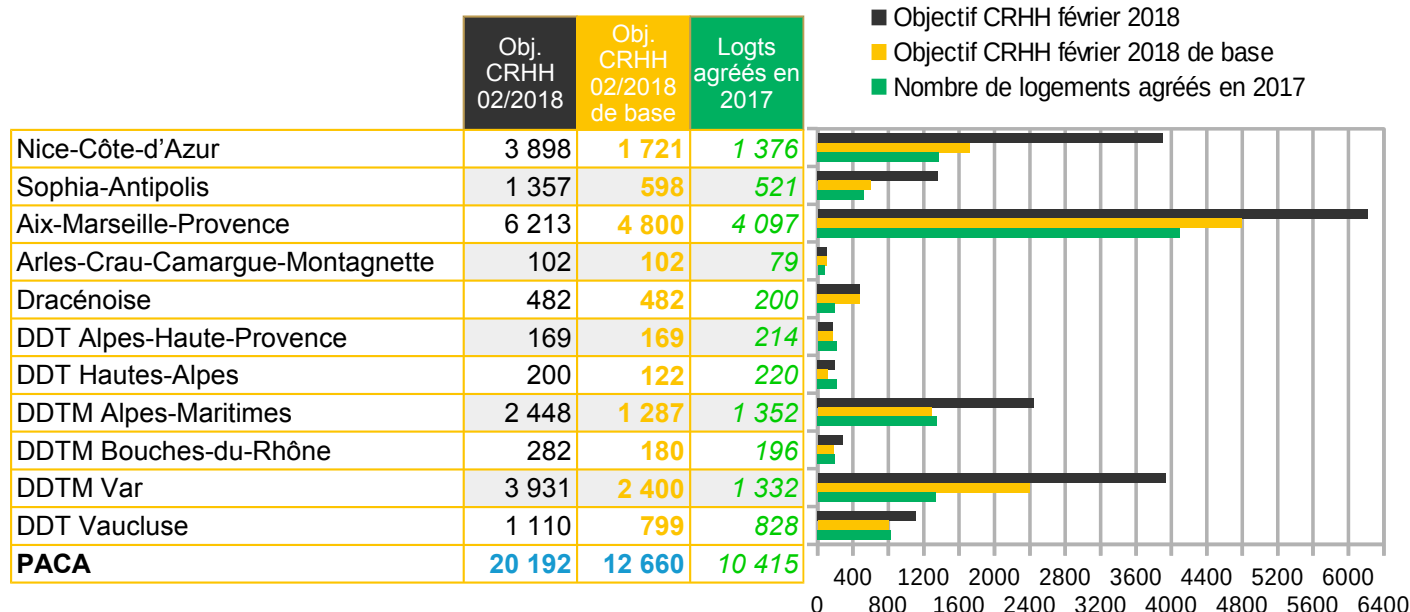
L'objectif de base de **12 660** logements se décompose en **4 035** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 053** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 572** prêts locatifs sociaux (PLS).

L'enveloppe correspondante à l'objectif de base est de 42 256 103 €. Elle inclut la bonification pouvant être accordée aux logements PLAII/PLUS en acquisition-amélioration.

## L'OUTIL DE SUIVI DE LA PROGRAMMATION (SPLS)

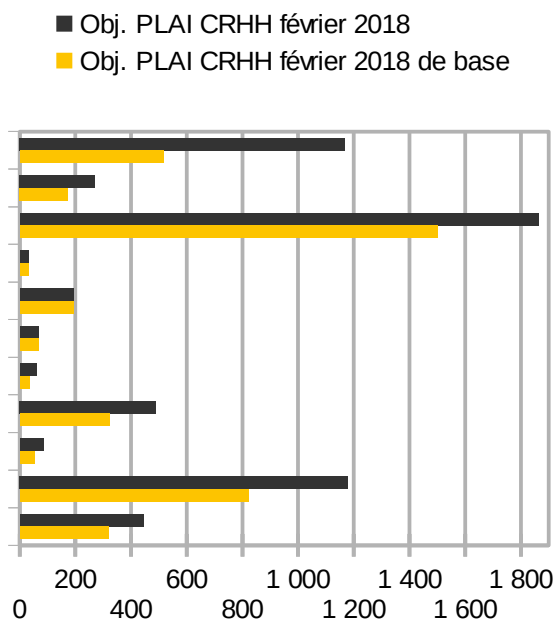
Au 26 mars 2018, les intentions des bailleurs saisies dans SPLS s'élève à 6 000 logements.

## OBJECTIFS PAR TERRITOIRE DE GESTION



## OBJECTIFS PAR CATÉGORIE DE FINANCEMENT : PLAI - PLUS - PLS

	PLAI		PLUS		PLS	
	Obj. CRHH 02/2018	Obj. CRHH 02/2018 de base	Obj. CRHH 02/2018	Obj. CRHH 02/2018 de base	Obj. CRHH 02/2018	Obj. CRHH 02/2018 de base
MET NCA	1 169	516	1 754	775	975	430
CA SA	271	174	882	334	204	90
MET AMP	1 864	1 500	2 796	2 100	1 553	1 200
CA ACCM	31	31	56	56	15	15
CA D	193	193	217	217	72	72
DDT 04	68	68	76	76	25	25
DDT 05	60	36	90	55	50	31
DDTM 06	490	322	1 591	772	367	193
DDTM 13	85	54	141	90	56	36
DDTM 83	1 179	821	2 162	1 219	590	360
DDT 84	444	320	499	359	167	120
<b>PACA</b>	<b>5 854</b>	<b>4 035</b>	<b>10 264</b>	<b>6 053</b>	<b>4 074</b>	<b>2 572</b>



La répartition des objectifs de PLAI entre les territoires de gestion prend en compte la capacité des territoires à atteindre ces objectifs, et les revenus des demandeurs de logements sociaux.

## ENVELOPPE D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 4 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les PLAI, avec un montant moyen de subvention de 9 800 € / logement, et d'une enveloppe gérée par la DREAL pour le financement des PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les logements PLAI en acquisition-amélioration, et à titre dérogatoire les logements PLUS en acquisition-amélioration, pourront bénéficier d'une « prime » d'un montant de :

- 10 200 € / logement <sup>(nouveau 2018)</sup> si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface utile ;
- 6 800 € / logement <sup>(nouveau 2018)</sup> si l'opération est située dans une des 13 communes retenues « Action cœur de ville » <http://www.cget.gouv.fr/actualites/222-villes-moyennes-soutenues-pour-redynamiser-leurs-centres-villes> ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble en centre ancien construit antérieurement à 1948 ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	Env. CRHH 02/2018 (objectif de base)
Nice-Côte-d'Azur	5 056 800
Sophia-Antipolis	1 705 200
Aix-Marseille-Provence	14 700 000
Arles-Crau-Camargue-Montagnette	303 800
Dracénoise	1 891 400
DDT Alpes-Haute-Provence	666 400
DDT Hautes-Alpes	352 800
DDTM Alpes-Maritimes	3 155 600
DDTM Bouches-du-Rhône	529 200
DDTM Var	8 045 800
DDT Vaucluse	3 136 000
<b>Acquisition-Amélioration</b>	<b>2 713 103</b>
<b>PACA</b>	<b>42 256 103</b>

### L'exercice 2018

L'exercice 2018 sera bientôt ouvert à l'instruction.  
[www.financement-logement-social.logement.gouv.fr](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr)  
 Article : Galion / Vie de l'application / 2018

L'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximaux des conventions est parue le 17 février.

### La dématérialisation

La dématérialisation consiste à transmettre sous format numérique (pdf, etc.) via l'outil partagé SPLS, les pièces du dossier de financement.

En 2017, les bailleurs de la région ont été invités à utiliser ce moyen de dépôt en partenariat avec les territoires de gestion, dans le cadre d'une expérimentation. L'accompagnement se poursuit en 2018.

Source : Ministère de la Cohésion des territoires - Infocentre SISAL – extraction des données le 26 mars 2018

Réalisation : DREAL PACA – Service Énergie Logement – Unité Production Logements et Foncier (UPLF)

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Contact : [uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr)